REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON Mairie de LABESCAU -33690-

COMPTE RENDU REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 Mars 2021 **02-2021**

L'an deux mille vingt et un, le 26 Mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, Sous la présidence de Monsieur Denis ESPAGNET, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents: ESPAGNET Denis, LAFARGUE Jérôme, BRETHES Martine, JOSEPH Marie-Rose, ARBOUIN

Steven, RAMPENEAUX Aurélie, RAMPENEAUX Didier, TREMON Olivier.

Absent excusé: Corinne LEMERCIER (procuration à LAFARGUE Jérôme), DARGUENCE Aline

(procuration à JOSEPH Marie-Rose).

Secrétaire de séance : Aurélie RAMPENEAUX

Date de la convocation: 18/03/2021

Ordre du jour :

<u>01-</u> Approbation du précédent Compte Rendu

- 02- VOTE Compte de Gestion 2020
- 03- VOTE Compte Administratif 2020
- 04- Délibération d'Affectation du Résultat
- 05- VOTE Budget Primitif 2021
- <u>06-</u> Délibération d'attribution de compensation 2021 (TPU)
- <u>07-</u> Délibération pour demande d'aide financière au titre de l'avance remboursable de l'éclairage public concédé
- 08-Divers

Monsieur le Maire demande aux membres du CM que soit rajouté à l'ordre du jour une délibération pour nommer un délégué communal au Syndicat de l'eau pour remplacer le conseiller démissionnaire. Cette délibération sera inscrite au 08 de l'ordre du jour.

1-Approbation du CR

Approbation du CM pour le CR à l'unanimité

2- VOTE COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

......

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} Janvier 2020 au 31 décembre 2020;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

10 POUR

3- VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats et les comptes de l'exercice 2020 du budget principal arrêtés au 31 décembre, tant pour le compte Administratif que pour le compte de Gestion adressé par Monsieur le Trésorier de Bazas ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte de Gestion de l'exercice 2020 du budget principal présenté par Monsieur le Trésorier de Bazas et le Compte Administratif 2020 du Budget Principal rassemblent des opérations identiques en ce qui concerne les écritures et les résultats.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2020 du Budget principal,

Monsieur le Maire se retirant de la séance et donc sous la présidence de Madame Marie-Rose JOSEPH, doyenne d'âge,

Par vote à main levée et à l'unanimité,

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés au compte administratif.

POUR: 9

4- Délibération d'affectation du Résultat de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Denis ESPAGNET, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 sous la présidence De la Doyenne Marie-Rose JOSEPH, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement à effectuer

Résultat de l'exercice :	Excédent	10 536.24 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	37 921.50 €
Résultat de clôture à effectuer : (A1) (A2)	Excédent	48 457.74 €

- Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice Déficit -4 569.01 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	3 791.63 €
Résultat comptable cumulé	Déficit	777.38 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées : Recettes d'investissement restant à réaliser :		345.98 €
Solde des restes à réaliser :		-345.98 €
(B) Besoin (-) réel de financement (D 001)		1 123.36 €
Excédent (+) réel de financement (R 001)		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A 1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement

(recette budgétaire au compte R 1068) $1 \ 123.36 \in$ En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) $0 \in$

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ligne R002 du budget N+1) 47 334.38 €

TOTAL (A 1)

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionne	ement	Section d'Invest	tissement
Dépenses	Recette	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	47 334.38 €		3 791.63 €
D 001 Besoin réel de financement/			nent/
		1 123.36 €	1068 : 1 123.36 €

Nombre de membres en exercice 10

Nombre de membres présents 8

Nombres de suffrages exprimés 10 Pour : 10

Contre: 0
Abstentions: 0

5- VOTE BP 2021

Présentation des indemnités 2020 des élus avant le vote du Budget :

Montant total : 23 491.90 € BRUT

FONTIONNEMENT

Dépenses :

011:50 193.47€ 012:14 645 € 014: 5 771 € 65: 38 745.80 € 022: 4 000 € 023: 1 269.11 €

TOTAL: 114 624.38 €

Recettes:

73 : 29 500 € 74 : 37 790 € 002 : 47 334.38 €

TOTAL: 114 624.38 €

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>:

23: 4000 €
RAR: 345.98 €
16: 1324.12 €
020: 4954.99 €
041: 13362 €
001: 777.38 €

TOTAL : 24 764.47 €

Recettes:

13: 8 000 € 10: 2 133.36 € 021: 1 269.11 € 041: 13 362 €

TOTAL: 24 764.47 €

POUR: 10

6- Délibération d'attribution de compensation 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau transmis par la CdC du Bazadais faisant mention du montant dû au titre de la participation 2021 de la TPU, soit une charge pour notre commune de -5770.90 €.

POUR: 10

7- Délibération pour demander l'aide financière au SDEEG au titre de l'avance remboursable de l'éclairage public concédé

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du renouvellement de l'éclairage public, il a demandé le chiffrage des travaux par le SDEEG.

Le coût de l'opération est estimé à 12 037,43 € HT + 1 324,12 € HT pour la Maîtrise d'œuvre.

Dans ce cadre, le SDEEG peut octroyer à la commune une avance remboursable de 12 037.43 € HT à taux zéro, sur une durée de 10 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'avance remboursable d'un montant de 12 037.43 € HT pour les travaux de renouvellement et d'extension de l'éclairage public,
- Approuve le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- Autorise le Maire à commander ces travaux et à signer toutes les pièces inhérentes à cette opération.

POUR: 10

8- Délibération nommant un délégué communal suppléant au Syndicat des Eaux de Grignols

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, suite à la démission de Monsieur PAGOTTO nommé délégué suppléant à ce poste, il y a lieu de nommer un nouveau suppléant.

Monsieur Didier RAMPENEAUX propose sa candidature, approuvée à l'unanimité.

Une nouvelle fiche contact sera transmise auprès du Syndicat des Eaux de Grignols.

9/ Divers

Demande d'aide pour planter les massifs quand la mairie aura reçu les plantes ; Du terreau va être livré.

Séance levée à 22h50